

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

**Comité Particulier de l'application : QB – CYCLE DE L'EAU**  
QB 08  
QB 10

**Président : DIVANACH Michel, ALIAXIS**  
**Vice-Président : JAAFAR Walid**  
**Secrétaire : MOREAU Gildas, CSTB**

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)		
				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans
<b>Collège : Fabricants</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 7	CONRARD Laurent	COCHEBAT	03/04/2018				<u>CHARRIER Elisabeth</u>	<u>COCHEBAT</u>	07/10/2020			
	DIVANACH Michel	ALIAxis	13/09/2019				PEREZ Fabien	ALIAxis	03/04/2018			
	MANRY Luc	WAVIN FRANCE	03/04/2018									
	MEILLE Fabrice	VALSIR / DVF	25/03/2019									
	OLIVERO David	IFT	03/04/2018				ENJOLRAS Robin	IFT	17 Mars 2020			
	VERLINDER Carl	VIEGA	19/09/2019									
<b>Collège : Utilisateurs / Prescripteurs</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 3 à 6	CHERMAIN Rachel	FNAS	24/09/2019									
	FAURE Etienne	PUM PLASTIQUES	03/04/2018									
	VINCENT Nicolas	UCF/AFCF	03/04/2018									

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Date de reconduction (**)		
				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans				Date de nomination + 3 ans	Date de nomination + 4 ans	Date de nomination + 5 ans
<b>Collège : Organismes techniques et administrations</b> Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 2 à 4	AUTUGELLE Christelle	CARSO	03/04/2018									
	MOREAU Gildas	CSTB	03/04/2018				JAAFAR Walid	CSTB	03/04/2018			
	TROUVE Patrick	SOCOTEC	19/10/2020									

(\*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(\*\*) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

**Composition nominative 22 approuvée le : 19 Octobre 2020**

**Par le responsable d'application Gildas MOREAU**